



## Avenant de révision n° 1 à l'Accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019

### **PREAMBULE**

L'Accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2015 de GRDF arrive à échéance le 20 mai 2019.

La négociation d'un nouvel accord n'a pu être engagée en l'absence de l'aboutissement des négociations relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de la Branche des IEG. En effet, la conclusion de cet accord est un préalable à la négociation d'entreprise dans la mesure où il constitue le socle de référence des entreprises de la Branche des IEG.

Le calendrier prévisionnel de négociation de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la branche professionnelle des IEG prévoit une conclusion d'ici fin juin 2019. Les négociations au sein de GRDF pourront donc être ouvertes à partir de la rentrée de septembre 2019.

Ces négociations ne pouvant aboutir avant le terme de l'Accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019 de GRDF, les parties signataires conviennent de la nécessité de proroger cet accord.

### **Article 1 – Objet de l'accord**

Le présent accord a pour objet de réviser l'article 8.2 de l'Accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019 de GRDF intitulé « Durée de l'accord ».

### **Article 2 – Durée de l'accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019 de GRDF**

Le terme de l'Accord Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019 de GRDF est prorogé jusqu'au 30 juin 2020.

A l'échéance de cette date, il cessera automatiquement de produire tout effet.

FS  
N. 1  
JRS  
FD  
D)


**Article 3 – Dépôt et publicité**

Le présent avenant de révision fera l'objet, à l'initiative de la direction de GRDF, des formalités de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.





Fait à Paris, le

**- 4 JUIN 2019**

**Pour GRDF :**

|   |
|---|
|          |
| <b>Patrick Bonneau</b><br>Directeur des Ressources<br>Humaines et de la<br>transformation |

**Les représentants des organisations syndicales représentatives :**

| <b>CFDT</b>   | <b>CFE-CGC</b>  | <b>CGT</b>   | <b>FO</b>   |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
| Représenté par :<br><i>Delphine DELOCHÉ</i>   | Représenté par :<br><b>E. DRIVOT</b>  | Représenté par :<br><b>JP SAPAILLON</b>  | Représenté par :<br><i>Karck SARRIEGE</i>   |